Vos questions / nos réponses

Comment aider ma fille schizophrène à sortir de son isolement

Par Profil supprimé Postée le 23/01/2010 21:34

> Ma fille ainée, née en 1957, que je n'ai pas vue depuis 20 ans serait schizophrène & son mari a demandé sa mise sous tutelle. Elle, elle souhaite revoir ses parents. Je propose au couple d'étudier la possibilité de leur céder un usufruit d'une partie de ma propriété mais le mari fait la sourde oreille, m'accusant de je ne sais quoi.

Mise en ligne le 25/01/2010

Bonjour,

Il nous est difficile de vous apporter des conseils car nous ne savons presque rien de l'histoire de votre fille. Par exemple, nous ne savons pas quels ont été les symptômes de votre fille, quels sont-ils actuellement, quelles sont ses consommations éventuelles de drogues et de médicaments.

Nous ne savons pas non plus pourquoi son mari veut la mettre sous tutelle et quels sont leurs liens actuels. Enfin, nous ne savons pas pourquoi vous n'avez pas vu votre fille depuis 20 ans, ni pourquoi elle veut vous revoir, ni pourquoi son mari semble s'opposer à vous et de quoi il vous accuse.
Peut-être ne veut-il pas se sentir redevable de vous, surtout après 20 ans de silence.

Si vous n'avez pas encore revu votre fille, il nous semble qu'avant d'envisager cet usufruit, il faudrait réapprendre à vous connaître en rétablissant un lien affectif. Il serait sans doute bon pour vous deux de parler de ce qui vous a séparé et de ce que vous souhaitez aujourd'hui dans votre relation.
Le mieux serait sans doute de la voir seule, car son mari n'a pas à interférer dans cette démarche si votre fille souhaite vous revoir.

Pour obtenir des conseils réellement adaptés à votre situation, nous vous incitons vivement à vous entretenir en direct avec des professionnels. Vous pouvez par exemple appeler notre service téléphonique, anonyme et confidentiel, au 0800 23 13 13 (gratuit depuis un poste fixe).

Vous pouvez aussi contacter **l'Union National des Amis et FAmilles de Malades psychiques** (UNAFAM). Ils ont mis en place une ligne d'écoute pour les personnes confrontées aux troubles psychiques d'un proche. Vous pourrez trouver des réponses à toutes sortes de questions, médicales, juridiques, sociales... Par ailleurs, vous serez soutenu sur le plan psychologique.

Pour en savoir plus sur l'UNAFAM, cliquez sur le lien ci-dessous.

Bon courage pour la suite de vos démarches.

En savoir plus :

- Service Ecoute-Famille de l'UNAFAM